



D.2026.02.11.2.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Février 2026

2 – ATTRACTIVITÉ

2.1 – Avenant n° 2 au marché n° M2024-0055 – Exploitation du service de transports publics de personnes à mobilité réduite sur le territoire de Tisséo Collectivités – Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (chapitre 7)	X (M. Carles : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
BRIAND Sacha	X (chapitre 7)	X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Par délibération D.2025.04.02.2.1 du 2 avril 2025, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché n°M2024-0055 avec la société TRANSDEV SA relatif à l'exploitation du service de transports publics de personnes à mobilité réduite sur le territoire de Tisséo Collectivités, sur la période allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2031.

Le marché a été notifié le 12 juin 2025.

Le marché est décomposé en deux tranches :

- Tranche ferme : Exploitation du service de transports publics de personnes à mobilité réduite
- Tranche optionnelle n°1 : Transport à vélo de personnes à mobilité réduite.

Il s'agit d'un marché à prix mixtes, qui comprend :

- Une partie forfaitaire d'un montant de 49 490 074,48 €HT pour la tranche ferme et d'un montant de 402 238,52 €HT pour la tranche optionnelle n°1.
- Une partie à prix unitaires avec le fonctionnement suivant : dans le cadre des prestations réglées à prix unitaires tel qu'il résulte du Détail Estimatif et du Bordereau des Prix unitaires, il est précisé que les quantités afférentes réglées par les prix unitaires peuvent augmenter dans la limite de 33 % ou diminuer dans la limite de 25 % sans que le titulaire n'élève aucune réclamation.

Un avenant n°1, notifié le 17 juillet 2025, a permis le transfert du marché à la société TRANSDEV TPMR TOULOUSE.

Le marché prévoyait, sur le second semestre 2025, une activité de référence à hauteur de 91 979 voyages. Or, la demande de transport Mobibus a baissé de manière inédite depuis la fin d'année 2024, et le nombre de voyages réalisés sur le second semestre 2025 est de 75 811, soit un écart de -18% par rapport à la référence du contrat.

Cette diminution inédite de la demande de transport (-9.6% entre 2024 et 2025) s'explique notamment par l'accroissement de l'utilisation du réseau Tisséo par les Personnes en Situation de Handicap (+8% de voyages réalisés par les Personnes en Situation de Handicap (PSH) en un an et +22% en deux ans).

Deux temps d'échanges ont eu lieu entre les parties le 12 novembre 2025 et le 19 janvier 2026 pour déterminer les modalités d'ajustement du prix global et forfaitaire du marché. Compte tenu de la baisse d'activité constatée, la rémunération de l'exploitant est réajustée à la baisse pour un montant de 380 399,48 €HT (prix en euros janvier 2025).

Ce prix est calculé sur la base d'une réfaction des « charges variables » (énergie, maintenance, conduite, sous-traitance) ainsi qu'une décote liée à l'assistance technique et à la marge prévue au Compte d'Exploitation Prévisionnel.

L'article 8.3 du CCAP est précisé de la manière suivante : « *Pour l'année 2025, afin de tenir compte d'une baisse inédite de la demande de transports non prévisible au moment de la remise des offres et difficilement ajustable en termes de charges fixes sur seulement 6 mois d'exercice, le BPU ne pourra pas servir de prix de référence, celui-ci intégrant une part de charges fixes d'exploitation.* ».

Ces modifications entraînent une diminution du montant forfaitaire du marché initial de 380 0399,48 €HT de la partie forfaitaire de la tranche ferme, soit une diminution de 0,77% du montant de la tranche ferme.

Le montant total du marché passe ainsi de 49 490 074,48€HT à 49 109 875,00 €HT pour la tranche ferme. Le montant de la tranche optionnelle reste inchangé.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°2 au marché M2024-0055 avec la société TRANSDEV TPMR TOULOUSE, d'en autoriser la signature et d'approuver la dépense correspondante.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au marché M2024-0055 à conclure avec la société TRANSDEV TPMR TOULOUSE pour un montant de - 380 399,48€HT tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense sera inscrite aux budgets 2026 et suivants.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant et la dépense correspondante.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES